

<https://www.snetap-fsu.fr/Existe-t-il-une-grille-indiciaire.html>



# **Existe-t-il une grille indiciaire ?**

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AED. Assistant.e d'éducation -



**Questions  
réponses**

Date de mise en ligne : jeudi 5 février 2026

---

**Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés**

---

## **Existe-t-il une grille indiciaire ?**

---

Il n'existe pas de grille indiciaire avec une progression automatique par échelons. Les AED ne sont pas des fonctionnaires mais des agents contractuels régie par un indice de référence qui n'évolue pas à l'ancienneté.

Pour les assistants d'éducation en [CDI](#), un réexamen de leur salaire est prévu tous les 3 ans, sous réserve que cette durée ait été effectuée de manière continue au vue des résultats de l'entretien professionnel.